

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2020)
Heft: 2306

Artikel: Incommensurable biodiversité : le déclin de la biodiversité est évident, mais un indicateur simple de ce phénomène complexe fait clairement défaut, ce qui complique le débat
Autor: Jeanneret, Philippe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024175>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans une démocratie, les autorités doivent en outre accepter d'être critiquées, y compris vertement ou en termes peu amènes; comme en témoigne la jurisprudence pénale en matière d'injure, selon laquelle les élus doivent supporter d'être plus durement mis en cause que le commun des mortels.

Les autorités doivent aussi répondre aux craintes et interrogations des citoyens, ne serait-ce que pour s'assurer du soutien, à tout le moins de la compréhension, des décisions qu'elles prennent et des recommandations qu'elles émettent.

Cela ne signifie certes pas qu'elles doivent prendre le temps, considérable, de répondre de manière détaillée à chaque tweet, surtout s'il est possible de renvoyer à une foire aux questions ou d'envoyer des réponses types aux questions les plus courantes.

Il doit aussi être possible - c'est d'ailleurs la pratique en matière de pétition - de ne répondre ni aux messages rédigés en termes injurieux, manifestement farfelus ou à visée publicitaire ni aux avalanches concertées de messages ayant pour unique but d'empêcher toute discussion (*Twitter bombing, spamming, trolling*).

Impossible «on ne vous calcule plus»

Toutefois, une autorité qui refuse tout dialogue en bloquant un *follower* signifie à un citoyen qu'elle ne souhaite plus l'informer par un canal désormais usuel et qu'elle le prive d'accès à des informations officielles potentiellement cruciales - informations qu'elle souhaite par ailleurs continuer à délivrer au reste de la population.

Elle lui signifie en outre qu'elle ne dialoguera plus avec lui, quand bien même il apporterait des arguments valables - même si c'est sur un ton discutable. Dans le «*monde analogique*», cela équivaudrait à ce que, par exemple, une autorité communale refuse qu'un citoyen s'abonne au journal officiel gratuit, tout en lui signifiant qu'il ne sera en aucun cas donné suite à ses courriers ou demandes d'entretien.

La réaction de l'OFSP n'est certainement pas compatible avec un débat démocratique et transparent, débat auquel chacun devrait avoir les mêmes chances de participer. Les autorités qui choisissent de communiquer sur les réseaux sociaux doivent donc faire preuve de retenue en matière de blocage et ne le réserver qu'aux vrais abus tels qu'injures, menaces, querulence ou avalanches de messages visant à empêcher la tenue du débat.

Incommensurable biodiversité

Le déclin de la biodiversité est évident, mais un indicateur simple de ce phénomène complexe fait clairement défaut, ce qui complique le débat

Philippe Jeanneret - 13 novembre 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37800>

Le traité [Convention sur la diversité biologique](#), a été adopté lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, en même temps que la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

Si cette première convention peut s'appuyer sur une plateforme intergouvernementale scientifique, l'IPBES, son écho dans le grand

public n'est pas aussi grand que celui des experts du climat (GIEC).

Cela tient certainement au fait que la biodiversité est un phénomène difficilement mesurable. Il n'y a pas d'indicateur «*simple*» comme, par exemple, les tonnes de CO₂ responsables du réchauffement climatique.

Multiples méthodes de mesure

L'article 2 de la Convention définit la diversité biologique comme la «*variabilité des organismes vivants de toute origine*», sans préciser la méthode permettant de mesurer cette variabilité. La plupart du temps les commentaires se concentrent sur l'évolution du nombre d'espèces dans des groupes témoins comme les oiseaux ou les amphibiens. Ce sont les fameuses «*listes rouges*» des espèces en danger.

Toutefois, la notion de biodiversité prend en compte de nombreux autres éléments. En Suisse, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) définit par exemple [38 indicateurs](#), dont l'état et l'évolution font l'objet d'une estimation plus ou moins quantifiée. À côté des indicateurs classiques comme la surface des aires consacrées à la préservation de la biodiversité ou les différentes listes rouges, on trouve d'autres éléments comme la perception de la biodiversité au sein de la population.

L'OFEV note à ce sujet que la population suisse est trop optimiste: 61 % des personnes interrogées en 2016 étaient d'avis que l'état de la biodiversité en Suisse est plutôt bon ou très bon. «*Heureusement*» pour l'OFEV, cette proportion d'optimistes est en recul par rapport aux sondages des années précédentes. L'Office fédéral fait aussi référence à la croissance économique en signalant l'augmentation de la production de déchets, sans toutefois émettre un avis sur le lien direct avec la biodiversité.

Limites des approches qualitatives

La méthode choisie pour pallier l'absence d'indicateurs chiffrés est souvent basée sur le recueil d'avis d'experts, en cherchant à les pondérer de manière plus ou moins sophistiquée. Récemment l'IPBES a publié les [résultats d'un atelier](#) consacré aux liens potentiels entre la pandémie actuelle et la biodiversité.

Pour ces experts, la déforestation et l'extension des terres cultivées par l'être humain au détriment de la forêt vierge sont responsables

d'un phénomène qui, avec le commerce d'animaux sauvages, favorise l'émergence de nouvelles pandémies. En effet, ces actions facilitent le franchissement de la barrière des espèces par les virus.

Ces hypothèses sont plausibles, mais il s'agit de généralités sur la préservation de la nature et le lien avec la biodiversité reste souvent indirect. Il faut bien sûr renforcer la lutte contre la déforestation et le commerce d'animaux exotiques, toutefois au-delà de ce constat, cela ne dit pas grand-chose sur la manière d'orienter la politique suisse en faveur de la biodiversité.

Au mois d'août dernier, l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage - WSL - a publié un [rapport](#) qui analyse les subventions fédérales sous l'angle de leurs effets sur la biodiversité. Cet institut conclut que plus de 160 subventions affectent négativement la biodiversité en Suisse.

Là aussi l'approche est qualitative: les effets sur la biodiversité ne peuvent pas être chiffrés, mais font l'objet d'une notation par les experts en fonction de leur gravité. Cette étude ne s'intéresse pas aux subventions en faveur de la biodiversité qui existent principalement dans le domaine de l'agriculture et ne peut donc pas tirer un véritable bilan.

Un examen critique fait ressortir une définition très large et floue qui postule que les subventions néfastes à la biodiversité sont celles qui «*favorisent la production et la consommation et ainsi augmentent l'utilisation des ressources naturelles*» (citation traduite, page 26 du rapport). Les mailles du filet sont ainsi relativement fines et les subventions ayant des effets sur l'économie sont donc automatiquement «*dangereuses*».

Prenons l'exemple de la subvention «*bagatelle*» en faveur des coopératives de cautionnement des arts et métiers qui ont reçu 5,9 millions de francs en 2018 pour avoir accordé des cautionnements sur des prêts de 82,5 millions. L'effet négatif de cette subvention est considéré comme «*faible*» par les experts.

Quelle serait leur appréciation dans le contexte

actuel ? En effet, ce mécanisme du cautionnement a été mis à contribution dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises suite à la crise du Covid. Les presque 17 milliards de prêts garantis par la Confédération vont-ils être à l'origine d'un effondrement de la biodiversité ?

Une définition opératoire de la biodiversité est indispensable

Seuls les adeptes d'une économie de la décroissance – on en trouve, semble-t-il, au sein de l'institut WSL – peuvent se contenter d'une

définition de la biodiversité qui soit élargie au point qu'on la confonde avec l'ensemble de la nature ou de l'environnement.

Ne serait-il pas indispensable de disposer d'une définition plus opératoire ? Ceci est d'autant plus nécessaire que le peuple suisse aura à se prononcer quant à l'impact des accords commerciaux de la Suisse sur la biodiversité dans certains pays en développement : la votation concernant l'accord commercial AELE-Indonésie vient d'être fixée au 21 mars prochain et un référendum a déjà été annoncé contre l'accord avec le Mercosur qui est en voie de finalisation.

Expresso

Les brèves du kiosque de DP

Quand les femmes deviennent utiles à l'économie

«*L'économie suisse dit NON à l'initiative inefficace Entreprises responsables*». Avec ce texte, la publicité affiche le portrait de 18 personnes, dirigeantes ou cadres d'entreprises, parmi lesquelles 8 femmes. On pourrait donc penser que les femmes occupent près de la moitié des postes de direction dans l'économie helvétique, relève [Infosperber](#). Pas encore et de loin, hélas. Mais comme les sondages indiquent qu'une forte majorité des citoyennes soutiennent cette initiative, les opposants – pour la plupart réfractaires aux quotas – ciblent la gent féminine, y compris en truquant visuellement la réalité. | *Jean-Daniel-Delley, 12.11.2020*

Credit Suisse, balayez devant votre porte

Sur une pleine page publicitaire dans la presse quotidienne, Credit Suisse s'oppose à l'initiative «*Entreprises responsables*». La banque prétend notamment que l'avalanche d'actions en justice qui guette les entreprises porterait atteinte à «*la réputation de la place économique suisse*». Et vous Credit Suisse, qui persistez à financer l'extraction des combustibles fossiles, qui ne cessez de payer des amendes pour des actes délictueux, qui prêtez les yeux fermés et illégalement au Mozambique ([DP 2145](#)), vous souciez-vous de la réputation d'un pays dont vous empruntez le nom ?

Faut-il que les opposants à l'initiative soient aux abois pour faire appel à un soutien aussi douteux. | *Jean-Daniel Delley, 15.11.2020*